

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 1^{er} jour de juin 2015, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire monsieur Éric Dubé.

Assistent également à la réunion monsieur Stéphane Cyr, directeur général et madame Céline LeBlanc, greffière

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

ADMINISTRATION

124-06-15 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc en ajoutant un point à Affaires nouvelles :

27. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Exercice financier 2015-2016

125-06-15 2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 4 mai 2015

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit accepté, tel que présenté.

126-06-15 2.1 Séance extraordinaire du 25 mai 2015

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2015 soit accepté, tel que présenté en modifiant un libellé à la résolution 123-05-15 qui se lira comme suit :

Considérant que, pour ce faire, la Ville prévoit instaurer une taxe de secteur équivalent à un montant de deux mille dollars (2 000 \$) à verser annuellement, pour une période de vingt (20) ans, par le propriétaire de l'immeuble, *ainsi que tous les immeubles à être desservis par ce réseau;*

3. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 4 mai 2015

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 4 mai 2015.

4. Correspondance

- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec :
 - . Une ordonnance dans le dossier numéro 377476, concernant les lots 192-1-P et 192-2P et la présence de roulottes de villégiature et leurs accessoires, enjoignant les intimés de cesser d'utiliser les lots concernés à des fins autres que l'agriculture et plus particulièrement à des fins de villégiature et de faire sortir, et d'enlever toutes les roulottes et les accessoires utilisés sur ledit site de villégiature, et ce, dans les trois (3) mois de la signification de cette ordonnance;
 - . Une copie de correspondance accompagnée d'un avis de la Fédération de l'UPA Gaspésie-les Îles, dans le dossier de Catherine Lambert Koizumi, informant qu'une rencontre avec la Commission aura lieu le 26 mai 2015, afin que les personnes intéressées présentent leurs observations;
 - . Une copie de correspondance accompagnée d'un avis de la Fédération de l'UPA Gaspésie-les Îles, dans le dossier de Steven McWhirter, informant qu'une rencontre avec la Commission aura lieu le 26 mai 2015, afin que les personnes intéressées présentent leurs observations.

- De M. Robert Poëti, ministre des Transports, une correspondance informant la Ville qu'une subvention de 50 019 \$ est accordée pour l'année 2015 dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et qu'elle sera versée suite à la déclaration de reddition de comptes pour l'année 2014.
- De TransAlta – Venterre NRG inc., un chèque au montant de 79 145 \$ représentant les redevances pour les éoliennes.
- De M. Gérard Porlier, maire de la municipalité de Saint-Alphonse, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 30 999,90 \$ représentant les ristournes de l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles calculées au montant de 15 \$ par tonne métrique de matières résiduelles acheminées et traitées au LET pendant l'année 2014 (2 066,66 tonnes X 15 \$).
- De M. Danny Morin, technicien chef Foresterie d'Hydro-Québec, une correspondance concernant le programme d'élagage des arbres dans la Ville, stipulant que, selon le programme d'intervention, certains secteurs feront l'objet d'entretien à compter du 19 mai 2015. Il est entendu que la firme retenue, Arboriculture de Beauce inc., détient les compétences requises pour assurer la sécurité du public et prévenir ainsi les risques d'électrocution. Il rappelle également que seules les entreprises accréditées par Hydro-Québec sont autorisées légalement à élaguer des arbres à moins de 3 mètres (10 pieds) des fils électriques.
- De M. Jacques Pineau, président du ROSEQ, une correspondance adressée au directeur de la Salle de spectacles, l'informant qui suite à un exercice d'évaluation des diffuseurs, dans un processus de professionnalisation et d'amélioration des performances, le comité en place a souligné, de façon particulière, le professionnalisme à tous les niveaux du travail accompli, que ce soit dans l'accueil, la promotion, le suivi pour la programmation réseau ou le développement des publics. Ils ont également ciblé des aspects à améliorer soient des efforts de concertation avec des municipalités voisines et de persévérer auprès du milieu scolaire et du jeune public.

127-06-15 5. Comptes à payer

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le directeur général soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de mai 2015, et ce, au montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante-et-un dollars et quatre-vingt-onze cents (294 951,91 \$).

128-06-15 6. Nomination d'un représentant de la Ville – Musée militaire

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer Mme Geneviève Braconnier, conseillère municipale, à titre de représentante du Conseil municipal au conseil d'administration du Musée militaire.

129-06-15 7. Règlement 973-15 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de un million huit cent quarante-sept mille dollars (1 847 000 \$) et pour ce faire un emprunt au montant de trente-six mille neuf cent quarante dollars (36 940 \$), remboursable en cinq (5) ans – Adoption

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le Règlement 973-15 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de un million huit cent quarante-sept mille dollars (1 847 000 \$) et pour ce faire un emprunt au montant de trente-six mille neuf cent quarante dollars (36 940 \$), remboursable en cinq (5) ans.

130-06-15

8. Office municipal d'habitation de New Richmond – Révision budgétaire 2015

Considérant que la Ville a reçu une correspondance de la Société d'habitation du Québec concernant une demande de révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

Considérant l'augmentation de 0,6 % apportée au budget de l'Office municipal suite à l'augmentation salariale annoncée le 15 avril 2015;

Considérant que des variations ont été apportées au niveau du financement;

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'approuver la révision budgétaire 2015 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond avec un nouveau déficit de l'ordre de trente-six mille cent vingt-neuf dollars (36 129 \$).

131-06-15

9. Autorisation de signature – Bail WG Productions

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, un bail, au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) par mois, avec WG Productions, pour le local 211, d'une superficie de 208 pieds carrés, situé à l'hôtel de Ville, et ce, aux conditions stipulées dans ledit bail.

132-06-15

10. Appel d'offres – Fourniture, livraison et installation d'enseignes publicitaires le long de la route 132

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de quatre (4) entreprises et se terminant le 1^{er} juin 2015 pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enseignes publicitaires le long de la route 132;

Considérant la réception d'une (1) soumission :

Soumissionnaire	Option 1 Peinture Grip Guard Plus AKZO Nobel ou équivalent (montant tx. incl.)	Option 2 Vinyle 3m no. 7725 (montant tx. incl.)
Enseignes idée plus enr. (non conforme)	49 324,27 \$	47 082,26 \$

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de rejeter l'offre déposée par Enseignes idée plus enr., celle-ci n'étant pas conforme, et de retourner en appel d'offres pour ces enseignes publicitaires.

SERVICE DES LOISIRS

133-06-15

11. Embauche – Étudiants – Service des loisirs

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal l'Informateur concernant les emplois étudiants offerts pour la période estivale 2015, et que la date de réception des formulaires de demande d'emploi a été fixé au 8 mai 2015;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de procéder à l'embauche des étudiants suivants pour la période estivale :

Camp de jour : Mme Luce Bernard (coordonnatrice), Mme Chloé Grenier-Labrecque, M. Nicolas Godbout-Pitre, Mme Joanie Cormier-Samson et Mme Maude Patry (animatrice pour un enfant avec des besoins particuliers).

Bureau d'accueil touristique : Mme Laura Reny-Morissette.

Pointe-Taylor : Mme Daphné Leblanc, Mme Sarah Savage et M. Mathieu Dubé.

Piscine : Mme Andrée-Anne Mercier (sauveteur), M. Victor Ste-Marie (assistant-sauveteur) et Mme Gabrielle Dubé-Nadeau (assistant-sauveteur).

134-06-15 12. Appel d'offres de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance pour les travaux de rénovation, d'agrandissement et de mise aux normes de la piscine Bruce-Ritchie

Considérant l'appel d'offres de services professionnels publié sur SEAO et se terminant le 1^{er} juin 2015 pour la préparation de plans et devis et la surveillance pour les travaux de rénovation, d'agrandissement et de mise aux normes de la piscine Bruce-Ritchie;

Considérant la réception de deux (2) soumissions et les résultats obtenus suite à la pondération desdites soumissions par les membres du comité de sélection :

Rang	Soumissionnaire	Montant Tx. incl.	Note finale
1	Pierre Bourdages, architecte	112 560,52 \$	11,55
2	Charron + Proulx et Savard + Bourbeau, architectes	181 085,63 \$	6,82

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par la firme Pierre Bourdages, architecte au montant de cent douze mille cinq cent soixante dollars et cinquante-deux cents (112 560,52 \$), celle-ci ayant obtenu la plus haute note finale des résultats de pondération, et ce, tel que précisé lors de l'appel d'offres de services professionnels. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet. Le tout est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

135-06-15 13. Règlement 977-15 autorisant des travaux de mise aux normes de la piscine Bruce-Ritchie et décrétant un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels au montant de cent vingt mille cinq cent soixante-cinq dollars (120 565 \$), remboursable en vingt (20) ans – Adoption

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le Règlement 977-15 autorisant des travaux de mise aux normes de la piscine Bruce-Ritchie et décrétant un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels au montant de cent vingt mille cinq cent soixante-cinq dollars (120 565 \$), remboursable en vingt (20) ans.

SERVICE DE L'URBANISME

136-06-15 14. Demande de dérogations mineures – 132, route 132 Ouest

Considérant qu'une demande de dérogations mineures a été déposée pour le 132, route 132 Ouest, afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement aux articles suivants :

Article 3.4.5.1: Autoriser une projection verticale de l'enseigne à 0,39 mètre de l'emprise de la rue au lieu des 2 mètres prescrits;

Article 8.1: Autoriser la localisation des pompes de distribution avec une marge avant de 4,36 mètres au lieu des 6 mètres prescrits;

Article 8.2.4: Permettre la localisation des bâtiments accessoires (lave-auto et remise) dans la cour avant à une distance inférieure à 9 mètres du bâtiment principal et d'autoriser une marge de recul latérale et/ou arrière de 0,54 mètre au lieu du 1,50 mètre prescrit;

Article 8.3.4: Accepter une marge de recul des bâtiments éloignés du poste de distribution d'essence à une distance minimale de 11,27 mètres et 11,83 mètres au lieu des 12 mètres prescrits.

Article 8.3.5: Autoriser une marge de recul avant de la marquise au-dessus des pompes de distribution de 1,21 mètre au lieu des 3 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 5 mai 2015;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 25 mars 2015;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que les dérogations mineures requises pour le 132, route 132 Ouest soient acceptées telles que demandées et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

137-06-15 15. Commission de protection du territoire agricole – Demande d'appui – Fabrique de la paroisse Notre-Dame des Saints Anges de New Richmond

Considérant la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles déposée pour le lot 803-4P par la fabrique de la paroisse Notre-Dame des Saints-Anges de New Richmond;

À cette cause, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond appuie la demande compte tenu que l'usage projeté est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur. Par le fait même, la résolution 357-12-14 est abrogée.

138-06-15 16. Règlement 969-15 modifiant le Règlement 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans certaines zones de production et extraction, agroforestières et rurales – Adoption

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le Règlement 969-15 modifiant le Règlement 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans certaines zones de production et extraction, agroforestières et rurales.

139-06-15 17. Règlement 971-15 modifiant le Règlement 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.12 – Adoption

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le Règlement 971-15 modifiant le Règlement 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.12.

140-06-15 18. Règlement 974-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'en abroger la section 5.6 et ses articles concernant les parcs de maisons mobiles

18.1 Adoption du second projet

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le second projet du Règlement 974-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'en abroger la section 5.6 et ses articles concernant les parcs de maisons mobiles.

18.2 Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. François Bujold à l'effet que le Règlement 974-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'en abroger la section 5.6 et ses articles concernant les parcs de maisons mobiles, sera adopté à une séance ultérieure.

141-06-15 19. Autorisation d'achat de terrain – Poste de suppression des Caps Noirs

Considérant que lors de la construction du poste de suppression en 2012-2013, il avait été convenu avec les propriétaires de l'époque que le terrain visé serait cédé;

Considérant que cette dite transaction n'a jamais été conclue et que le propriétaire a vendu en bloc leur propriété à 9206-9442 Québec inc.;

Considérant qu'une rénovation cadastrale est présentement en cours et qu'une transaction après septembre 2015 engendrerait des frais supplémentaires d'arpentage;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser l'achat du terrain, d'une superficie de 792,6 mètres carrés, étant une partie du lot 161-6 à être connu comme le lot 161-6-1, et ce, selon un plan de subdivision préparé par le bureau d'arpenteurs Mercier & Jutras de New Richmond, pour le poste de suppression des Caps Noirs, et ce, au prix de treize mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars (13 993 \$), taxes en sus. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet achat. Il est entendu que cette dépense sera assumée à même le Règlement 861-09 concernant le boulevard Perron.

142-06-15 20. Autorisations de ventes

20.1 Terrain excédentaire – M. Denis Cormier – Lot visé 5 321 581

Considérant que suite à la rénovation cadastrale, le lot 5 321 581 est devenu un lot excédentaire, situé dans l'emprise du ministère des Transports, dont la Ville souhaite se départir;

Considérant que ce lot se situe sur une partie d'un terrain appartenant déjà à l'acheteur;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente, au prix d'un dollar (1 \$), plus taxes, à M. Denis Cormier, du lot 5 321 581, et ce, selon les modalités indiquées dans la promesse de vente datée du 15 mai 2015. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction. Il est également entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction.

143-06-15 20.2 Lot 1014P – 2840-1453 Québec inc. (Distributions Leblanc)

Considérant la volonté du promoteur d'acquérir un terrain d'une superficie approximative de 5 071 mètres carrés dans le parc industriel;

Considérant la volonté du Conseil de créer de la richesse et de l'activité dans ce secteur de la Ville;

Considérant le prix de vente des terrains défini initialement lors de la construction du parc industriel;

Considérant que ce prix avantageux fait office d'aide à l'établissement dans ce secteur spécifique;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente à 2840-1453 Québec inc. (Distributions Leblanc) du lot 1014P, au montant de cinq mille vingt-deux dollars (5 022 \$), taxes incluses, et ce, selon les modalités indiquées dans la promesse de vente datée du 21 mai 2015. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction. La Ville tient à préciser qu'aucun véhicule ou conteneurs utilisés comme entrepôt ne sera toléré dans ce secteur. Il est également entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction.

144-06-15 20.3 Vente de terrain – Location Moreau inc.

Considérant l'offre reçue de Location Moreau inc. à l'effet d'acheter un terrain situé à l'arrière du restaurant Fin Gourmet et du Salon funéraire, d'une superficie approximative de 41 505 pieds carrés pour des fins d'entreposage extérieur;

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'une étude par le Comité consultatif d'urbanisme;

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de demander aux membres du Comité consultatif d'urbanisme d'étudier ladite demande et de faire parvenir leurs commentaires au Conseil avant que celui-ci prenne une décision à ce sujet.

145-06-15

21. Autorisation de signature – Annulation de servitude

Attendu que dans l'acte de transfert de propriété par *Emballages Smurfit-Stone Canada Inc.* à la *Ville de New Richmond*, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Bonaventure 1, le 27 janvier 2010 sous le numéro 16 893 829, des servitudes furent créées pour les installations qui approvisionnaient alors l'usine de fabrication de papier, en électricité et en eau et qui se trouvaient sur et sous les terrains transférés à la Ville;

Attendu que depuis cette époque, l'usine pour laquelle lesdites infrastructures étaient utilisées n'existe plus;

Attendu que le nouveau propriétaire des terrains où était ladite usine, la société *9206-9442 Québec Inc.*, n'a pas besoin de certaines de ces infrastructures, rendant ainsi inutiles certaines de ces servitudes et que ce dernier accepte qu'elles fassent l'objet d'une annulation;

Attendu que la Ville désire vendre certains des terrains grevés desdites servitudes et émettre des permis de construction, le cas échéant;

A ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

Que le présent préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que certaines des servitudes créées en vertu de l'acte publié au bureau de la publicité de la circonscription foncière de Bonaventure 1, le 27 janvier 2010 sous le numéro 16 893 829, et qui étaient situées sur et sous une partie du lot 151-1 du rang 1 Nord-Ouest, Canton New Richmond, ayant une superficie de 8 581.5 m² et sur et sous une partie du lot 152-1 rang 1 Nord-Ouest, Canton New Richmond, ayant une superficie de 5 119 hectares, soient éteintes et que les actes légaux appropriés soient signés à cette fin. Suite à l'entrée en vigueur de la rénovation cadastrale pour cette partie du Canton de New Richmond, lesdites parties de lots sont maintenant désignées et incluses sur et sous le lot numéro 5 017 539 du cadastre du Québec.

Que le maire et la greffière soient et ils sont mandatés pour signer l'ensemble des documents légaux à être élaborés pour la réalisation de la présente résolution.

TRAVAUX PUBLICS

146-06-15

22. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2014

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de cinquante mille dix-neuf dollars (50 019 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Attendu que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de New Richmond informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

147-06-15 23. Appel d'offres – Fourniture et livraison d'un camion de service 2015 ou 2016 – Fonds de roulement

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de deux (2) entreprises et se terminant le 1^{er} juin 2015 pour la fourniture et la livraison d'un camion de service 2015 ou 2016;

Considérant la réception d'une (1) soumission :

Soumissionnaire	Marque – Modèle – Année	Montant (tx. incl.)
A.P. Chevrolet Buick GMC inc.	Chevrolet – Express – 2015	51 618,03 \$

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par A.P. Chevrolet Buick GMC inc. au montant de cinquante-et-un mille six cent dix-huit dollars et trois cents (51 618,03 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'un camion de service, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

148-06-15 24. Règlement 978-15 décrétant l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du parc industriel et, pour ce faire, un emprunt d'un montant de 128 204 \$, remboursable en 20 ans – Adoption

M. René Leblanc déclare qu'il a un conflit d'intérêts potentiel concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.

Considérant que des travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du parc industriel permettraient l'implantation de nouveaux commerces dans ce secteur et augmenterait la richesse foncière de la Ville;

Considérant que, pour ce faire, la Ville prévoit instaurer une taxe de secteur équivalent à un montant de deux mille dollars (2 000 \$) à verser annuellement, pour une période de vingt (20) ans, par le propriétaire de l'immeuble;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le Règlement 978-15 décrétant l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du parc industriel et, pour ce faire, un emprunt d'un montant de 128 204 \$, remboursable en 20 ans.

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

149-06-15 25. 19^e édition des Journées de la Culture les 25, 26 et 27 septembre 2015 – Proclamation officielle des Journées

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de New Richmond et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Ville de New Richmond a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

Que la Ville de New Richmond, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture*, les 25, 26 et 27 septembre 2015 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

150-06-15 26. Autorisation de signature – Demande d'autorisation de travail – Bien patrimonial classé – Pont couvert de Saint-Edgar

Considérant qu'un projet de mise en valeur du patrimoine est en voie de réalisation au pont couvert de Saint-Edgar, sous la forme d'une exposition permanente de photos dudit pont et des autres ponts couverts de New Richmond;

À cette cause, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le directeur de la Culture à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents du ministère de la Culture et des Communications, relatifs à la demande d'autorisation – Travaux – Bien patrimonial classé ou immeuble situé dans un site patrimonial classé ou déclaré ou dans une aire de protection, et ce, dans le dossier du pont couvert de Saint-Edgar.

Affaires nouvelles

151-06-15 27. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Exercice financier 2015-2016

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René LeBlanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'affecter la subvention à recevoir du ministre des Transports, suite à la recommandation du député de Bonaventure, au montant de dix-sept mille huit cent dollars (17 800 \$), provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015-2016, à un des projets suivants : pavage sur le chemin de Saint-Edgar, pavage dans la côte du Rang 3 Est, pavage sur le chemin Cyr ou pavage sur le chemin Mercier. Par le fait même, d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer tous documents pertinents à cet effet.

Période de questions (Affaires du public)

Un citoyen désire savoir si le règlement qui existe concernant l'abattage des arbres peut également s'appliquer sur la route 132.

Un contribuable aimerait obtenir un suivi concernant la rencontre qu'il y a eu avec le Ministère dans le dossier de la Station touristique Pin Rouge.

Un citoyen demande s'il y a encore des espaces disponibles pour les marchands sur les enseignes publicitaires à être installées sur la route 132.

Un citoyen demande d'aller constater le mauvais état du mur de remblai qui a été érigé en 2011-2012 sur un terrain sur le chemin de Saint-Edgar.

Un contribuable signale qu'il y a encore des piles de déchets sur le bord des routes dans la Ville et se demande s'il y a eu une mésentente concernant le ramassage.

152-06-15

Levée de la séance

À 20 h 53, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, la séance est levée.

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire